



# Ville de Val-d'Or

327

DC13

PAR COURRIEL : [ministre@mdelcc.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mdelcc.gouv.qc.ca)

Projet d'agrandissement de la mine aurifère  
Canadian Malartic et de déviation de la  
route 117 à Malartic 6211-18-015

HÔTEL DE VILLE  
855, 2<sup>e</sup> Avenue  
Case postale 400  
VAL-D'OR (Québec)  
J9P 4P4  
Tél. : 819 824-9613  
Fax : 819 825-6650  
[www.ville.valdor.qc.ca](http://www.ville.valdor.qc.ca)

Le 21 juillet 2016

M. David Heurtel  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et  
de la lutte contre les changements climatiques

**Objet : Projet d'agrandissement mine Canadian Malartic**

---

Monsieur le Ministre,

Lors de sa séance tenue le lundi 18 juillet 2016, le conseil de ville a adopté la résolution 2016-384, appuyant le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et la déviation de la route 117.

Nous vous transmettons, sous même pli, copie certifiée de cette résolution.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, nos plus cordiales salutations.

M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière

AL/jo

p.j.

c.c. M. Luc Blanchette, ministre délégué aux Mines et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec : [ministre.delegue@mern.gouv.qc.ca](mailto:ministre.delegue@mern.gouv.qc.ca)

M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est : [Guy.Bourgeois.abes@assnat.qc.ca](mailto:Guy.Bourgeois.abes@assnat.qc.ca)

M. Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur de commission du bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : [Maxandre.Guay-Lachance@bape.gouv.qc.ca](mailto:Maxandre.Guay-Lachance@bape.gouv.qc.ca)

M. Martin Ferron, maire de Malartic : [greffe@ville.malartic.qc.ca](mailto:greffe@ville.malartic.qc.ca)



## VILLE DE VAL-D'OR

**EXTRAIT** du procès-verbal de la 345e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 18 juillet 2016, à 20 h 05, au lieu habituel des délibérations.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères, Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière et Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines.

---

### **RÉSOLUTION 2016-384**

#### **Résolution du conseil appuyant le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et la déviation de la route 117.**

ATTENDU QUE l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;

ATTENDU QUE la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

ATTENDU QUE la société Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

ATTENDU QUE la société Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

ATTENDU QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

ATTENDU QUE l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

ATTENDU QU'il serait alors nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2012, le MTQ a donné son accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117 à l'entrée Est de Malartic;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

ATTENDU QUE le tracé proposé de la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans joints à la présente résolution;

ATTENDU QUE pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois temps plein (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

ATTENDU QUE la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer près de 1 200 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a adopté son Plan de développement durable Eco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

ATTENDU QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et la déviation de la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic dans le respect des conditions exigées par la Ville de Malartic.

QUE la présente résolution soit transmise au représentant de chacun des organismes suivants:

- Ministre du Développement durables, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: M. David Heurtel;
- Ministre délégué aux Mines et Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec: M. Luc Blanchette;
- Député d'Abitibi-Est: M. Guy Bourgeois;
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: M. Maxandre Guay Lachance, coordonnateur de commission;
- Ville de Malartic: M. Martin Ferron, maire.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

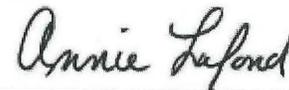
Certifié vraie copie,  
le 19 juillet 2016



ANNIE LAFOND,  
Greffière



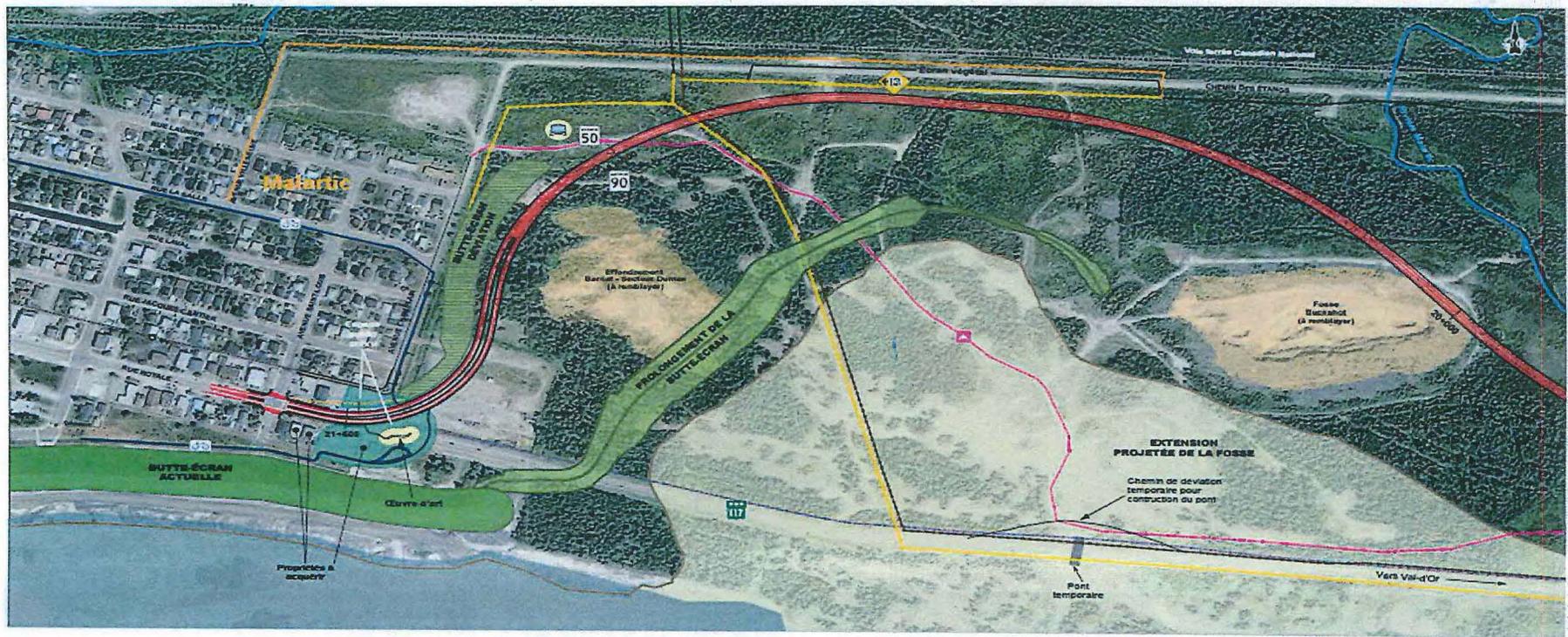
PIERRE CORBEIL  
Maire



ANNIE LAFOND,  
Greffière

# Déviatisation de la route 117

PROJET  
**EXTENSION  
MALARTIC**



# Déviatation de la route 117

PROJET  
**EXTENSION  
MALARTIC**

